



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif. Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO3 5%

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/09/2015

Date de révision: 16/02/2018

Version: 1.3

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.  
Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO3 5%  
Code du produit : S229

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Matériau référence certifié pour utilisation en laboratoire  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Substances chimiques de laboratoire

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### International Chemical Process sarl

37 rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
France

Tel: +33 (0) 174 902 636

Fax: +33 (0) 173 723 184

Email: [contact@spectracer.eu](mailto:contact@spectracer.eu)

Web: [www.spectracer.com](http://www.spectracer.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Tél: +44 (0) 1933 445 260 Option 1. Langue: anglais seulement.  
Pour les urgences chimiques seulement  
Llewellyn (Safety Advisors) Europe Ltd

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, H290

Catégorie 1

Corrosif/irritant pour la peau, H314

Catégorie 1B

Lésions oculaires H318

graves/irritation oculaire,

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.

# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO3 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

WWW.FASTMSDS.COM

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

acide nitrique

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	5 - 15	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
lanthanum nitrate, hexahydrate	(N° CAS) 10277-43-7 (N° CE) 233-238-0	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	( 5 =<C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 20) Skin Corr. 1A, H314 (C >= 65) Ox. Liq. 3, H272

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

WWW.FASTMSDS.COM

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

acide nitrique (7697-37-2)		
UE	Nom local	Nitric acid
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup> (Nitric acid; EU; Short time value; Indicative occupational exposure limit value)
UE	IOELV STEL (ppm)	1 ppm (Nitric acid; EU; Short time value; Indicative occupational exposure limit value)
Autriche	Nom local	Salpetersäure
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	1 ppm
Belgique	Nom local	Acide nitrique # Salpeterzuur
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1 ppm
Bulgarie	Nom local	Азотна киселина
Bulgarie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Croatie	Nom local	Dušična kiselina
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	1 ppm
Croatie	Naznake (HR)	EU** (naznaka da se radi o tvarima za koje su utvrđene indikativne granične vrijednosti izloženosti prema Direktivi 2006/15/ EC (druga lista)); O (oksidirajuće); C (nagrizajuće)
République Tchèque	Nom local	Kyselina dusičná
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	0,39 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m <sup>3</sup> )	2,5 mg/m <sup>3</sup>
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	1 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	I (dráždí sliznice (ocí, dýchací cesty) resp. kůži)
Danemark	Nom local	Salpetersyre
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (ppm)	1 ppm
Danemark	Anmærkninger (DK)	E (betyder, at stoffet har en EF-grænseværdi); S (betyder, at grænseværdien ikke bør overskrides. Værdien gælder for en eksponeringsperiode på 15 minutter)
Estonie	Nom local	Lämmastikhape
Estonie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Estonie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Finlande	Nom local	Typpihappo
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	1,3 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	0,5 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	1 ppm
France	Nom local	Acide nitrique
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Allemagne	Nom local	Salpetersäure



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

acide nitrique (7697-37-2)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	1 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	EU;13;16
Gibraltar	Short-term mg/m <sup>3</sup>	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Gibraltar	Short-term ppm	1 ppm
Grèce	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Hongrie	Nom local	SALÉTRÓMSAV
Hongrie	CK-érték	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	Megjegyzések (HU)	i, m; l.
Irlande	Nom local	Nitric acid
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	1 ppm
Irlande	Notes (IE)	IOELV
Italie	Nom local	Acido nitrico
Italie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Italie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Lettonie	Nom local	Slāpekļskābe
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Lettonie	OEL TWA (ppm)	0,78 ppm
Lettonie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Lettonie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Lituanie	Nom local	Nitrato rūgštis (azoto rūgštis)
Lituanie	TPRV (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Lituanie	TPRV (ppm)	1 ppm
Luxembourg	Nom local	Acide nitrique
Luxembourg	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Malte	Nom local	Nitric acid
Malte	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Malte	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Pays-Bas	Nom local	Salpeterzuur
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	1,3 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	0,5 ppm (Salpeterzuur; Netherlands; Short time value; Public occupational exposure limit value)
Pologne	Nom local	Kwas azotowy(V)
Pologne	NDS (mg/m <sup>3</sup> )	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	NDSch (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	Nom local	Ácido nítrico
Portugal	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Portugal	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Roumanie	Nom local	Acid nitric
Roumanie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Slovaquie	Nom local	Kyselina dusičná
Slovaquie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	OEL STEL (ppm)	1 ppm



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

acide nitrique (7697-37-2)		
Slovénie	Nom local	dušikova kislina
Slovénie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Slovénie	OEL TWA (ppm)	1 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Slovénie	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Slovénie	KTV factor SL	1
Espagne	Nom local	Ácido nítrico
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-EC (ppm)	1 ppm
Espagne	Notes	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo).
Suède	Nom local	Salpetersyra
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1,3 mg/m <sup>3</sup>
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	0,5 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	Nom local	Nitric acid
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	1 ppm
Islande	Nom local	Saltpétursýra
Islande	OEL (15 min ref) (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Islande	OEL (15 min ref) (ppm)	1 ppm
Norvège	Nom local	Salpetersyre
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Grenseverdier (AN) (ppm)	2 ppm
Norvège	Merknader (NO)	E (EU har en veiledende grenseverdi for stoffet)
Suisse	Nom local	Salpetersäure
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (ppm)	2 ppm
Suisse	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (ppm)	2 ppm
Suisse	Remarque (CH)	OAW & Auge, Zahn - NIOSH, OSHA
Australie	Nom local	Nitric acid
Australie	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,2 mg/m <sup>3</sup>
Australie	TWA (ppm)	2 ppm
Australie	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Australie	STEL (ppm)	4 ppm
USA - ACGIH	Nom local	Nitric acid
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	2 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	4 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; dental erosion
USA - OSHA	Nom local	Nitric acid
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	2 ppm

# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Vêtements de protection. Lunettes de protection. Gants.
Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 2
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

##### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

##### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.





# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

lanthanum nitrate, hexahydrate (10277-43-7)	
DL50 orale rat	4500 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: < 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
pH: < 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

acide nitrique (7697-37-2)	
CL50 poissons 2	72 ppm (LC50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	180 mg/l (EC50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	> 19 mg/l (EC0)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

acide nitrique (7697-37-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: Non applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

lanthanum nitrate, hexahydrate (10277-43-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: Non applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide nitrique (7697-37-2)	
BCF poissons 1	<= 1 (BCF)



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

WWW.FASTMSDS.COM

<b>acide nitrique (7697-37-2)</b>	
Log Pow	-2,3 (OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: Non applicable.
<b>lanthanum nitrate, hexahydrate (10277-43-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Code HP	: H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
3264	3264	3264	3264	3264
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)
<b>Description document de transport</b>				
UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique), 8, II, (E)	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique), 8, II	UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid), 8, II	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique), 8, II	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique), 8, II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
8	8	8	8	8
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C1



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO3 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2, TP27
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 2X
Code APP	: B

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

#### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 1 L



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO<sub>3</sub> 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

Quantités exceptées (ADN) : E2  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

#### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C1  
Dispositions spéciales (RID) : 274  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T11  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2, TP27  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Colis express (RID) : CE6  
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif. Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO <sub>3</sub> 5% - acide nitrique
3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	acide nitrique
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif. Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO <sub>3</sub> 5% - acide nitrique

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)  
Classe de stockage (LGK) : LGK 8B - Substances corrosives ininflammables  
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

###### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé



# Solution étalon mono élément pour la spectroscopie de plasma à couplage inductif.

## Lanthanum (La) 10000mg/l dans HNO3 5%

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes / allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit  
The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

SDS EU Mod H F (REACH ANNEX II)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*